Centre de Gestion de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ARRETE PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,

VU, le code général de la fonction publique,

VU, le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU, l'arrêté du 24 juin 2021 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur au titre de la promotion interne, à compter du 1er juillet 2021, pour une durée de deux ans, de Madame Anne BRISSET,

VU, la demande présentée le 18 avril 2023 par Madame Anne BRISSET sollicitant sa réinscription pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 1er juillet 2023, sur la liste d'aptitude établie par l'arrêté susvisé du 24 juin 2021,

ARRÊTONS

ARTICLE 1er : **Est réinscrite à sa demande sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur, au titre de la promotion interne, pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 1er juillet 2023 :**

- Madame Anne BRISSET, adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe au CCAS DE LA HAGUE.

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste d'aptitude est d'une année, soit du **1er juillet 2023** au **30 juin 2024**.

ARTICLE 3 : **La Directrice du Centre de Gestion sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche, et copies à :**

- Madame la Sous-Préfète de Cherbourg,
- Madame la Présidente du CCAS DE LA HAGUE,
- L'intéressée.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le : 21 JUIN 2023

Fait à Saint-Lô, le 20/06/2023

Le Président,

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale MANCHE

Jean-Dominique BOURDIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-285000055-20230626-AV2023-457-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/06/2023
Affichage : 26/06/2023
Pour l'autorité compétente par délégation